



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 juillet 2010 à 19 heures

Présidence : Monsieur Bernard BOCCARD, Maire

Secrétaire de séance : Madame Elodie BENDOTTI

Présents : Mmes et MM. Elodie BENDOTTI, Jacky BERNARD, Bernard BOCCARD, Frédérique BOLLON, Françoise DOUCHANT, Claudine DUVILLARD, Didier ESPOSITO, Sandrine GENTIL, Aurélie GIVONETTI, Jeanne GRANGE, Roland HUISSOUD, Sophie KARPOFF, Frédérique MEYNET, Chantal ODEYER, Jean PELLOUX, Georgette ROUILLAT, Valentin VESPASIANO et Gérard VUILLEMEY.

Absents excusés et représentés : Claude ANTHONIOZ, Corinne BOURDIER, Marie Hélène BRON, Paulette CLERC, Claude CORVI, Jean Luc GUYOT Gérard MEYNET et Bernard TILLE qui ont respectivement donné pouvoir à Sandrine GENTIL, Georgette ROUILLAT, Frédérique MEYNET, Didier ESPOSITO, Bernard BOCCARD, Roland HUISSOUD, Jean PELLOUX et Chantal ODEYER

Absents excusés : Antoine BAZIN, Christine DALLMAYR et Sylvie GONNEAU

Absents : /

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juillet 2010

Lieu : Maison des Sociétés – 49 rue du Clos des Mésanges – 74380 Cranves-Sales

Nombre de conseillers : 29 – **Quorum :** 15 – **Présents :** 18 + 8 pouvoirs

ORDRE DU JOUR

1. Installation de Mme Claudine DUVILLARD, dans ses nouvelles fonctions de conseillère municipale de la liste « Ensemble construisons notre Futur », en remplacement de Monsieur Serge CHARDON, conseiller municipal démissionnaire
2. Désignation du secrétaire de séance,
3. Approbation du procès verbal de la séance du 31 mai 2010
4. Adoption de l'ordre du jour,
5. Conseil municipal : désignation de Mme Sophie Karpoff au sein des commissions municipales « urbanisme » et « Patrimoine et Développement Durable » en remplacement de M. Philippe GEVAUX, conseil municipal décédé,
6. Personnel communal – approbation du plan de formation du personnel communal
7. Personnel communal – mise à jour du tableau des effectifs
8. Affaires foncières – cession aux Consorts Rummel de 143 m² de la parcelle communale E 3014 au prix de 80.00 € /m²
9. Voies et réseaux – désaffectation d'une partie de la VC 203 dite route des Bois
10. Affaires foncières – rapport sur les opérations immobilières effectuées en 2009.
11. Voies et réseaux – Route des Fontaines – participation des propriétaires riverains pour l'enfouissement des réseaux privés
12. Urbanisme – Permis de construire SCI Les Teppes – convention pour remboursement par le bénéficiaire du Permis de construire, des frais engagés par la commune pour l'enfouissement des réseaux d'électricité
13. Enfance et Jeunesse – nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} septembre 2010
14. Enfance et Jeunesse – modification des règlements intérieurs du centre de loisirs et de la structure d'accueil périscolaire.
15. Bibliothèque municipale – modification du règlement intérieur et des tarifs des droits d'inscriptions
16. Bâtiments communaux – 153 route des Pérosais, loyer complémentaire
17. Marchés publics – abrogation du règlement intérieur des marchés publics, interne à la commune
18. Subventions 2010 – Communes sinistrées du Var – attribution d'une subvention à l'association des Maires du Var
19. Subventions 2010 – Association Budokan – attribution d'une subvention exceptionnelle
20. Logements aidés – Opération Les Mirabelles – garantie de prêt consenti par la SA MONT BLANC
21. Questions diverses – Etude préalable pour la valorisation de la tourbière de Lossy
22. Compte rendu des délégations exercées par le Maire
23. Compte rendu des commissions

1. INSTALLATION DE Mme Claudine DUVILLARD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 15 juin 2010 Monsieur Serge CHARDON, conseiller municipal élu de la liste "Ensemble Construisons notre futur", a présenté sa démission du Conseil municipal.

Il précise également que Monsieur Jean GANCE, conseiller municipal réglementairement appelé à siéger au sein du conseil municipal, suite à la démission de M. Serge CHARDON, a également démissionné de ses fonctions en date du 21 juin 2010.

Ces deux démissions ont réglementairement été adressées à Monsieur le Sous Préfet en date du 28 juin 2010.

Il a donc appelé à siéger à la place de Monsieur Serge CHARDON, Madame Claudine DUVILLARD venant immédiatement après le dernier élu de la liste en question.

Le Conseil Municipal ayant été régulièrement complété et convoqué, Monsieur le Maire installe Madame Claudine DUVILLARD dans ses fonctions de conseillère municipale.

2. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

En application des dispositions de l'article L. 1221.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit à l'unanimité Madame Elodie BENDOTTI au poste de secrétaire de séance.

3. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 31 mai 2010

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 31 mai 2010

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil adopte à l'unanimité l'ordre du jour joint en annexe de la convocation du 05 juillet 2010

5. CONSEIL MUNICIPAL – COMMISSIONS COMMUNALES – REMPLACEMENT DE M. PHILIPPE GEVAUX,

Monsieur le Maire,

VU les élections municipales du 16 mars 2008,

VU la délibération 2008.49 en date du 05 mai 2008 créant les commissions municipales permanentes et désignant les délégués,

VU le décès en date du 19 mai 2010 de Monsieur Philippe GEVAUX conseiller municipal, membre de la liste "La Nouvelle Ambition pour Cranves-Sales" et son remplacement par Mme Sophie KARPOFF,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement dans les différentes commissions communales dont il était membre, soit les commissions "Urbanisme" et "Patrimoine – Développement économique",

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **décide de nommer Madame Sophie KARPOFF, conseillère municipale, membre des commissions municipales "Urbanisme" et "Patrimoine – Développement économique".**

6. PERSONNEL COMMUNAL – PLAN DE FORMATION

Monsieur le Maire rappelle :

VU la loi 2017.209 du 17.02.2007 qui prévoit que le Conseil municipal doit approuver le plan de formation du personnel ;

VU la délibération du 11 janvier 2010 approuvant le règlement de formation du personnel communal,

VU le projet du plan de formation du personnel communal proposé au Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve le plan de formation du personnel communal dont un exemplaire est joint à la présente délibération.**
- **donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.**

7. PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire explique,

Le Conseil municipal, par délibération du 03 mai 2010, a mis à jour le tableau des effectifs du personnel communal,

Il présente aujourd'hui les modifications des effectifs du personnel, qui prennent en compte la création de poste suivante :

SUPPRESSIONS DE POSTES :

Filière administrative :

- 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe à 21 h

Filière médico-sociale :

- 1 agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à 31 h 30

CREATIONS DE POSTES :

Filière administrative :

- 1 rédacteur chef à 35 h

Filière technique :

- 1 adjoint technique de 1^{ère} classe à 35 h

Filière animation :

- 2 adjoints d'animation de 1^{ère} classe à 35 h
- 2 adjoints d'animation de 2^{ème} classe contractuels à 35 h.

Madame Meynet explique que depuis 2007, les effectifs du personnel communal ont augmenté sensiblement sous l'effet du développement de la commune, et notamment des services à la personne (petite enfance, périscolaire...). Ainsi, le nombre d'emplois équivalent temps plein est passé de 31 à 41 en 3 ans.

En conséquence, si l'on se projette à court terme, les prochaines évolutions des effectifs communaux prendront surtout la forme de créations de poste.

Monsieur le Maire intervient pour préciser que de nombreuses questions se posent au niveau du personnel communal, en lien notamment à l'évolution du secteur scolaire. Actuellement, la certitude est qu'il faut faire évoluer les services, dans le cadre du développement de la commune. Il n'y a pas un service communal qui ne soit pas en demande d'un poste supplémentaire. Il va falloir arbitrer cette situation, dans un souci de rigueur budgétaire

Madame Meynet ajoute que si le secteur scolaire est largement concerné, de nombreuses préoccupations se manifestent au niveau des services administratifs et techniques.

Monsieur le Maire tient à saluer le travail des fonctionnaires de la commune, qui sont à la tâche, dans un esprit exemplaire de service public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ***approuve les propositions de suppressions et créations et de postes ci-dessus.***
- ***donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.***

8. AFFAIRES FONCIERES – CESSION TERRAIN AUX CONSORTS RUMMEL – LIEUDIT « LES PICOULETTES »

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2005/2006 la commune a acquis les terrains situés au lieudit les Picolettes pour créer la voie du même nom, afin de réaliser un contournement du chef lieu.

Suite à un récent relevé foncier, il apparaît qu'il reste un reliquat de 143 m² de la parcelle E 3014 longeant la propriété privée riveraine appartenant aux consorts Rummel domiciliés 366 chemin du Beulet à Cranves Sales. Ces derniers ont manifesté l'intention d'acquérir ce reliquat au prix défini par France Domaine le 25 janvier 2010, soit 80 €/m² (11 440 €),

Il est donc proposé au Conseil Municipal de vendre le reliquat de 143 m² issu de la parcelle 3014 E, pour une somme de 11 440 €, aux consorts Rummel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ***Décide de céder aux Consorts RUMMEL domiciliés 366 chemin du Beulet à Cranves-Sales le reliquat de 143 m² de la parcelle communale E.3014 au prix défini par France Domaine de 80.00 € le m², soit 11 440 €, toutes taxes et indemnités comprises ;***
- ***Précise que les frais notariés y afférents seront à la charge de l'acquéreur.***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à son règlement.***

9. VOIES ET RESEAUX – VC 203 DITE ROUTE DES BOIS - DESAFFECTATION

Monsieur le Maire rappelle que la route des Bois appartient au domaine public routier communal, sous l'appellation voie communale n° 223.

A l'occasion de la réalisation du rond point d'accès au technosite d'Altéa, une partie de cette voie a été aménagée par Annemasse les Voirons Agglomération. Suite à ces travaux, des régularisations foncières sont nécessaires en raison d'un reliquat de terrain non utilisé. Ce reliquat de 350 m² est devenu un délaissé de la voirie routière qui a perdu son caractère de dépendance du domaine public routier suite à la modification du tracé de la voie.

Il propose au conseil municipal d'engager une procédure visant à déclasser cette portion de voie.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L 1311 – 1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-3 alinéa 2

Considérant le reliquat du Domaine public routier communal affecté à la voie dite « chemin des Bois », résultant des travaux réalisés sur cette voie par la communauté d'agglomération « Annemasse les Voirons agglomération »,

Considérant que ce reliquat est situé en dehors de l'emprise de la voie et n'est plus nécessaire à un usage public ni à la collectivité

Considérant que la désaffectation et le déclassement de ce reliquat ne portent pas atteinte aux fonctions de desserte de la route des Bois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide de désaffecter la partie de la dépendance domaniale de la route des Bois, telle qu'elle apparait au plan graphique joint à la présente délibération, de l'usage du public, en vu de son déclassement futur.**
- **Constata la désaffectation matérielle effective de la partie de la dépendance domaniale de la route des Bois, telle qu'elle apparait au plan graphique joint à la présente délibération.**
- **Autorise M le Maire à prendre les dispositions nécessaires à la division parcellaire qui sera réalisée pour distinguer le domaine public communal et le domaine privé, à l'issue du déclassement qui est prononcé**

10. AFFAIRES FONCIERES – RAPPORT 2009 SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES

En application des dispositions de la loi n° 95.127 du 08 juin 1995, **Monsieur le Maire** présente à l'assemblée son rapport sur les opérations immobilières réalisées par la Commune pendant l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité.

- **prend note du rapport du Maire établi pour l'année 2009 qui n'appelle pas d'observation particulière de sa part.**

11. VOIES ET RESEAUX – ROUTE DES FONTAINES – PARTICIPATION DES RIVERAINS POUR ENFOUISSEMENT DES RESEAUX PRIVES

VU la délibération du Conseil municipal du 12 octobre 2009, approuvant le plan de financement proposé par le SELEQ 74 pour les travaux d'enfouissement des réseaux publics électriques et téléphonique et la rénovation de l'éclairage public de la route des Fontaines.

VU la délibération du conseil municipal du 22 mars 2010 approuvant le plan de financement complémentaire proposé par le SELEQ 74,

Considérant que la prise en charge communale du financement des travaux d'enfouissement des réseaux de la route des Fontaines ne concerne que la voirie située sur le domaine public.

Considérant que pour des raisons esthétiques, il est nécessaire de réaliser l'enfouissement des réseaux sur les parties privatives de la voirie.

Dès lors que l'entreprise effectuant les travaux pour le compte du SELEQ 74 procède à la mise en souterrain sur les propriétés riveraines, Monsieur le Maire propose de fixer la participation financière des propriétaires dont la liste est jointe en annexe à la somme de QUATRE CENTS EUROS (400.00 €) chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide de valider le principe de prise en charge communale de l'enfouissement des réseaux secs sous domaine privé.**
- **Arrête la participation de chaque riverain concerné à la somme de 400.00 €**
- **Décide d'émettre les titres de recettes correspondant aux participations précitées, pour un montant total de 4 800.00 €**
- **Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.**

12. URBANISME – SCI LES TEPPES – CONVENTION POUR REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ELECTRICITE ENGAGES PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a instruit un permis de construire pour la SCI « les Teppes » en vue de la réalisation d'un bâtiment commercial, route des Tattes de Borly dans la zone d'activités économiques de Borly I.

Ce projet commercial nécessite un renforcement du réseau public d'électricité pour desservir la parcelle concernée par le permis de construire, ces frais d'un montant de 10 879.80 € étant à la charge de la commune.

Selon l'article L. 332.8 du Code de l'urbanisme, la commune peut, selon une convention à intervenir entre les parties, prévoir le remboursement par le pétitionnaire du permis de construire du montant de la dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide de demander à la SCI Les Teppes le remboursement des frais engagés par la commune pour le renforcement du réseau électrique tel que précisé dans l'arrêté de permis de construire n° 74 094 10 H 0011.**

- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention précisant les modalités pratiques et financière du versement de la participation pour équipement exceptionnel.**

13. ENFANCE ET JEUNESSE – GRILLE TARIFAIRE AU 01.09.2010

Monsieur le Maire rappelle,
VU la délibération n° 2009.139 du 1^{er} décembre 2008 fixant les tarifs applicables aux services municipaux de la jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2009,
VU l'avis favorable des commissions municipales « scolaire/périscolaire » et « inter génération » des 9 et 24 juin 2010,
Considérant qu'il y a lieu de réactualiser les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2010

Madame Meynet intervient pour regretter que les augmentations tarifaires touchent uniformément toutes les tranches d'imposition, même les plus basses. Cela n'est pas conforme à un esprit de justice sociale. D'autre part, il serait intéressant de démultiplier les quotients familiaux pour prendre en considération des tranches encore plus basses. Elle préconise donc de plus moduler les tarifs et de ne pas augmenter les tranches inférieurs

Monsieur le Maire répond que la commune est là pour aider les personnes qui sont dans le besoin. C'est d'ailleurs pour cela que les quotients familiaux ont été appliqués fin 2008 pour les grilles tarifaires des services enfance et jeunesse. Cette évolution est récente. Ce qui se passe aujourd'hui, c'est que le nombre d'enfants accueillis devient très important créant une augmentation corrélative des dépenses. Il faut pouvoir affronter cette situation en trouvant de nouvelles sources de financement, qui passent inévitablement par des augmentations tarifaires. Les discussions menées en commission ont été sages. Ce qui importe, avant toute réflexion sur l'évolution des tranches du quotient familial, c'est de maîtriser la situation budgétaire d'où une augmentation de 5%

Mademoiselle Givonetti intervient pour regretter que les tarifs du centre de loisirs soient autant augmentés que ceux du secteur ados, alors que les effectifs sont nettement plus nombreux. Elle demande ainsi à ce qu'une situation des effectifs des services périscolaires et extrascolaires, distinguant les enfants des ados, soient prochainement présentée en conseil municipal

Madame Meynet explique que pour le secteur ados il faudra faire une différence entre la tranche « 11-13 ans » et la tranche « 14-17 ans »

Monsieur Huissoud rappelle que les ¾ du public accueilli au secteur ados est constitué de jeunes de 11 à 14 ans. Si l'on veut faire évoluer la structure, il faut absolument la mise à disposition d'un local, ce qui serait moins coûteux en terme de fonctionnement.
Ce qui est difficile avec un tel service, c'est que les jeunes ne sont fidèles que si l'offre est très ciblée

Mademoiselle Givonetti estime qu'il faudrait plutôt privilégier l'accueil des enfants plutôt que celui des ados, beaucoup plus coûteux

Monsieur Huissoud répond en rappelant que les budgets du secteur ados ont nettement diminué en 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions,

- **Approuve la nouvelle grille tarifaire des services municipaux de la jeunesse, telle que jointe en annexe, faisant apparaître une hausse de 5 % de l'ensemble des tarifs, applicable au 1^{er} septembre 2010.**
- **Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.**

14. ENFANCE ET JEUNESSE – CROQUE LA POMME et LA NOUGATINE – MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 novembre 2009, le conseil municipal avait mis à jour les règlements intérieurs de l'ensemble des services « enfance jeunesse ».

Il présente les nouvelles modifications qu'il y a lieu d'apporter aux règlements intérieurs du Centre de loisirs « Croque la Pomme » et de la structure d'accueil périscolaire « La Nougatine » approuvées par la commission « Scolaire/Périscolaire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve les modifications des règlements intérieurs du centre de loisirs « Croque la Pomme » et de la structure d'accueil périscolaire « La Nougatine » dont un exemplaire est joint à la présente délibération.**
- **Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.**

15. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES DROITS D'INSCRIPTION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2008.75 du 09 juin 2008 le conseil municipal entérinait le règlement intérieur et les droits d'inscriptions de la bibliothèque municipale « Louis Briffod ».

Considérant la politique d'acquisition des ouvrages et l'accroissement du nombre d'inscrits, il y a lieu d'apporter des modifications au règlement intérieur et de réviser les tarifs d'inscriptions.

Règlement intérieur :

- Ouverture le mercredi matin à 9h à 12 h au lieu de 10 h à 12 h
- Modifier l'article 14 du règlement intérieur en introduisant l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'intérieur des locaux de la bibliothèque

Droits d'inscriptions :

• Adulte (+ de 18 ans)	:	12.00 €
• Etudiant et demandeur d'emploi	:	6.00 €
• Adulte retraité	:	8.00 €
• 1 ^{er} enfant	:	5.00 €
• 2 ^{ème} enfant et suivants	:	2.50 €
• Enfant scolarisé en classe de CP	:	gratuit
• sac « coton bio »	:	1.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve les modifications à apporter au règlement intérieur de la Bibliothèque municipale Louis Briffod, telles que proposées ci-dessus.**
- **Fixe comme suit les tarifs des droits d'inscription :**
 - **Adulte (+ de 18 ans) : 12.00 €**
 - **Etudiant et demandeur d'emploi : 6.00 €**
 - **Adulte retraité : 8.00 €**
 - **1^{er} enfant : 5.00 €**
 - **2^{ème} enfant et suivants : 2.50 €**
 - **Enfant scolarisé en classe de CP : gratuit**
 - **sac « coton bio » : 1.00 €**
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.**

16. BATIMENTS COMMUNAUX – 153 ROUTE DES PEROSAIS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2009.114 du 30.11.2009 le conseil municipal acceptait la prise en charge de la moitié du montant du loyer complémentaire dû, au titre de la mise à disposition d'un local communal situé 153 route des Pérosais à Cranves-Sales,

Ce loyer complémentaire se basait sur les années 2007, 2008 et jusqu'à octobre 2009.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en considération les mois de novembre et décembre 2009. Le montant du loyer complémentaire étant de 353.69 €, la charge de la commune est de 176.85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **accepte la prise en charge de la moitié du montant du loyer complémentaire dû pour les mois de novembre et décembre 2009, au titre de la mise à disposition d'un local communal situé 153 route des Pérosais, soit 176.85 €.**
- **dit que l'autre moitié de la somme dû sera réglée par le locataire, par l'émission d'un titre de recettes.**
- **donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.**

17. MARCHES PUBLICS – REGLEMENT INTERIEUR – ABROGATION

VU la délibération n° 2005.27 du 10.03.2005 validant le règlement interne à la commune de Cranves Sales en matière de marchés publics passés selon la procédure adaptée (MAPA). modifiée par la délibération 2006.82 du 12.10.2006

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide d'abroger le règlement des marchés publics passés selon la procédure adaptée, interne à la Commune de Cranves Sales ainsi que les délibérations qui s'y rattachent.**
- **donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.**

18. SUBVENTIONS 2010 – SINISTRES DU VAR

Monsieur le Maire expose, que la commune a été saisie par l'association des Maires du Var afin d'octroyer une aide exceptionnelle en faveur des communes sinistrées par les pluies torrentielles du 15 juin 2010.

Il est proposé d'accorder une aide de 1000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide de verser une aide financière de 1000 € à l'association des Maires du Var.**
- **donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.**

19. SUBVENTIONS 2010 – ASSOCIATION BUDOKAN – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

VU la demande de l'Association « Budokan Aïkido » en date du 11 décembre 2009,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **attribue une subvention exceptionnelle :**
 - **de 190.00 € à l'association « Budokan Judo »**
 - **et de 190.00 € à l'association « Budokan Aikido ».**
- **donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de cette décision.**

20. LOGEMENTS AIDES – SA MONT BLANC - OPERATION « LES MIRABELLES» GARANTIE DE PRETS

Le Conseil municipal,

VU la demande formulée par la SA d'HLM « Le Mont Blanc » et tendant à obtenir la garantie de la Commune de Cranves Sales pour un emprunt à contracter par cet organisme d'un montant maximum de 945 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 15 logements PLUS destinés à la location à Cranves Sales.

VU les articles L. 2252-1 et 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code Civil ;

VU les délibérations 2010.39 et 2010.40 du 22.03.2010 ;

DELIBERE, à l'unanimité,

Article 1 – La Commune de Cranves-Sales accorde sa garantie, à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 945 000 € que la SA d'HLM « Le Mont Blanc » se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 15 logements PLUS destinés à la location à Cranves-Sales 74380.

Article 2 – Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- **Montant du prêt** : 945 000 €
- **Durée de la période de préfinancement** : de 3 à 24 mois
- **Durée de la période d'amortissement** : 40 ans
- **Périodicité des échéances** : annuelle
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 points de base
- **Taux annuel de progressivité** : 0.50 %
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Article 3 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit de 3 à 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM « Le Mont Blanc » dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune s'engage à se substituer à la SA d'HLM « Le Mont Blanc » pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 – Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'organisme.

Article 5 – La présente délibération annule et remplace les délibérations 2010.39 et 2010.40 du 22 mars 2010.

21. VALORISATION DE LA TOURBIERE DE LOSSY – ETUDE PREALABLE

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Pelloux, Vice-Président du SIFOR, pour donner les éléments d'étude des zones humides de Cranves Sales

Monsieur Pelloux explique que depuis plusieurs mois, l'organisme ASTERS est mandaté par le SIFOR pour étudier la valorisation des zones humides du territoire. Sur Cranves Sales, la tourbière de Lossy est une zone humide remarquable pour sa faune et sa flore. Elle recèle d'une rare biodiversité qui en fait une des plus riches de France. Il serait dommage de ne pas poursuivre cette étude qui pourrait déboucher sur un plan de gestion visant à valoriser cette tourbière. Pour l'instant, l'étude a été gratuite. La décision de poursuivre donnerait lieu à un chiffrage du coût qui pourrait être présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal

Il faut préciser que l'étude est très largement subventionnable, et que la valorisation de cette tourbière s'inscrirait en droite ligne des impératifs de développement durable

Le Conseil Municipal mandate Mr Pelloux pour présenter lors d'un prochain conseil municipal un chiffrage du coût et une présentation de l'étude

22. QUESTIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES

-Affaires scolaires

Monsieur le Maire explique qu'à la rentrée de septembre 2010, une CLIS-TED (troubles envahissants du développement) sera créée au sein du groupe scolaire de Cranves Sales. Beaucoup de CLIS existent en Haute Savoie mais peu sont spécialisées dans les troubles liés à l'autisme. Cette classe sera implantée dans le bâtiment B, dans l'ancien local du périscolaire (servant de bureau 4 lors des élections)

Le budget qui sera alloué pour la création de cette classe est d'environ 4000€

Cela est une satisfaction pour la commune, qui enrichit son offre scolaire vers un public très spécifique. Il est à noter que dans cette classe, seulement 5 enfants maximum pourront être accueillis

Monsieur le Maire ajoute qu'une classe de « grande section » sera aussi créée à la rentrée, conséquence des très fortes augmentations des inscriptions. En revanche, l'école maternelle n'ayant plus de place pour l'accueil de cette classe, celle-ci sera implantée dans l'école primaire, sous la responsabilité de Mme la Directrice de l'école élémentaire

-Bilan de « Cranves Sales fête l'été »

Monsieur Huissoud intervient pour établir un premier bilan de la seconde édition de « Cranves Sales fête l'été », série de festivités et événements locaux qui se sont déroulés dans la commune fin juin-début juillet :

- 18 juin : Fête de l'école : bilan très positif pour cette fête organisée par les écoles et l'APE, sur la place Torella. Une belle affluence.
- 19 juin : fête de la musique : malgré une programmation très alléchante, cette fête a été marquée par des conditions météo épouvantables (froid et pluie) qui a freiné le public. Malgré tout, l'attractivité de cette fête démontre son intérêt et son utilité
- 24 juin : Cirque « Troc » sous chapiteau : un spectacle de très bonne qualité et qui a réuni près de 70 personnes sous le chapiteau place Torella. Cela démontre là aussi l'attractivité de ce type de manifestation qui, comme en 2009, réunit un noyau fidèle de spectateurs
- 26-27 juin : fête communale : les festivités ont été marquées par une forte chaleur qui a pu freiner le public, notamment pour le repas du dimanche midi. Il faudra peut être revoir le prix de ce repas, qui peut être prohibitif. Malgré cela, la fête a été encore une belle réussite, notamment en comparaison aux manifestations du même acabit dans les communes environnantes, qui n'ont pas connu le même succès. Au niveau financier, le coût net pour la commune est d'environ 4600€
- 1^{er} juillet : cinéma en plein air : immense affluence (près de 450 personnes) pour la représentation en plein air du film « l'âge de glace 3 » sur la place Torella. Cela atteste du parfait profil offert par la place Torella (amphithéâtre naturel) pour accueillir des spectacles ou manifestations. La buvette ouverte par le comité des fêtes à cette occasion a été un franc succès.

En outre, il faut citer aussi la buvette mise en place le 11 juillet pour le passage du tour de France à Cranves Sales, qui a bien fonctionné

Les prochains événements communaux ou intercommunaux auront lieu les 18 septembre (journées du patrimoine) et 26 septembre (virades de l'espoir)

Monsieur le Maire remercie tous les participants et tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de ces festivités

-Travaux

De nombreux travaux en cours ou achevés sont à citer :

Travaux mairie

Monsieur le Maire indique que les travaux extérieurs et intérieurs de la mairie sont en cours d'achèvement.

Pour les travaux extérieurs, il faudra poursuivre la réflexion sur les aménagements à réaliser pour desservir en toute sécurité les transports collectifs

Pour les travaux intérieurs, il convient de remercier le personnel qui a su s'adapter aux travaux, durant la fin 2009 et le premier semestre 2010

La mairie rénovée sera inaugurée le 18 septembre, en coordination avec la journée du patrimoine

Travaux au carrefour de la Bergue

Monsieur Esposito explique que d'ici au 6 août prochain, les travaux entreront dans une phase complexe liée au rabotage de la chaussée, à la pose des enrobés et de l'anneau central du carrefour. Il y aura ainsi de nombreuses coupures de voie, qui entraîneront des difficultés de circulation : rabattement des lignes 4 et 5 sur la route de Taninges, rabattement des transports du centre aéré de la Bergue par le chemin des Glyamis, interdiction du passage des poids lourds. Toutes ces déviations ont été réfléchies et mises en place en concertation avec les entreprises concernées.

Monsieur le Maire remercie la bonne collaboration des entreprises

Madame Meynet demande pourquoi les travaux du carrefour de la Bergue entraînent un rétrécissement des voies ?

Monsieur le Maire répond que le carrefour n'a en aucun cas été réduit. Les véhicules qui franchissaient ce carrefour hier le franchiront demain. Il faut voir ces travaux achevés avant de faire des constats

En outre, d'ores et déjà, les entreprises de transports ont porté un jugement favorable sur ces aménagements.

Madame Karpoff intervient pour regretter que sur place, aucun affichage pédagogique n'ait expliqué aux riverains et automobilistes le contenu du projet. Cela aurait permis de mieux faire comprendre le projet et de donner un aperçu positif des travaux

Monsieur Esposito répond qu'un affichage explicatif était bien présent sur les lieux, mais pas très bien positionné. La remarque de Mme Karpoff est prise en compte pour les prochains chantiers de cette envergure

Travaux au restaurant scolaire

Le chantier a débuté début juillet, et il avance positivement. Durant l'été, une nouvelle cuisine sera construite, ainsi que des nouveaux sanitaires. L'extension du réfectoire aura lieu à compter de la prochaine rentrée

Parallèlement à ce chantier important, la salle « Frison Roche » est en cours de rénovation durant ce mois de juillet (faux plafonds, mise aux normes électriques, peinture....) pour des conditions d'accueil plus favorables

Travaux au groupe scolaire

La construction d'un bassin paysager se terminera fin juillet. Ces travaux se déroulent en contrebas de l'école maternelle et a pour objectif de recueillir les eaux pluviales du groupe scolaire + bâtiment périscolaire et de les acheminer « en mode doux » vers le collecteur.

Cet aménagement sera aussi mis à contribution pour agrandir la cour de l'école maternelle (dont la surface sera amoindrie par l'extension du restaurant scolaire)

Travaux route des Fontaines

De nouveaux travaux auront lieu en août pour changer la canalisation d'eau potable (travaux menés par Annemasse Agglo) et poser les enrobés entre les ralentisseurs.

-Affaires périscolaires

Monsieur le Maire intervient pour noter que dans un contexte d'accroissement important de la population de Cranves Sales, de nombreuses nouvelles inscriptions aux services périscolaires, ont été enregistrées. Dans ce contexte, des inscriptions ont été refusées provisoirement, malgré l'offre de places du bâtiment périscolaire (plafonné à 90)

Pour résoudre cette problématique, une solution se dessine, consistant en la mise en place d'ateliers au sein du groupe scolaire, qui pourraient contribuer à l'accueil du surplus d'inscriptions, entre 16h30 et 17h30, régulant ainsi le flux d'inscriptions.

Si cette solution peut être envisagée, il faut constater que dans le cadre du plafonnement des places et des coûts engendrés par ces dispositifs, les solutions d'accueil se raréfient et il faudra à l'avenir bloquer les inscriptions

Madame Meynet intervient pour suggérer la solution suivante : faire appel à des intervenants extérieurs au sein du périscolaire ; Cela pallie à l'embauche de personnel supplémentaire.

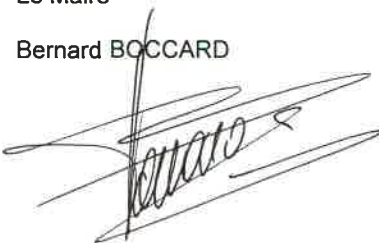
23. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire invite les conseillers à prendre connaissance des décisions qui ont été prises sur délégation du Conseil Municipal. Celles-ci n'appellent pas d'observations.

- ↙ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H
- ↙ Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 13 septembre 2010 à 19H.
- ↙ Mr le Maire remercie la presse et le public

Le président de séance,
Le Maire

Bernard BOCCARD



La secrétaire de séance,

Elodie BENDOTTI



